



Flash

« Indépendants avec vous, gagnants ensemble »

N°728
3 janvier 2019
23e année

VŒUX DU PRÉSIDENT DE L'UCP

Le premier numéro d'UCP Flash de cette année est l'occasion, pour toute l'équipe de l'UCP et pour moi-même, de vous présenter, chères lectrices et chers lecteurs, nos meilleurs vœux pour 2019, en espérant qu'elle vous apportera, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, santé, joie et bonheur, un moral à toute épreuve et qu'elle sera pleine de satisfactions personnelles et professionnelles.

J'ai bien entendu vécu les élections professionnelles qui viennent de s'achever avec beaucoup de satisfaction, parce que j'y ai vu une nouvelle marque de votre confiance : vous avez été sensibles aux actions conduites par l'UCP, à ses positions et plus largement, aux valeurs qu'elle porte. Un grand merci à vous, électrices et électeurs ! Un grand merci aussi à vous tous qui avez participé à notre campagne, qui avez été nombreux à être élus dans les Comités techniques, les Commissions administratives paritaires. Et un dernier merci pour avoir ainsi démenti l'affirmation souvent diffamatoire, selon laquelle l'UCP serait uniquement « le syndicat des cadres, et donc des chefs » alors que nos candidats ont été à part presque égale issus des catégories A (33 % des candidats), B (36 %) et C (31 %). Je ne pouvais pas m'empêcher d'exprimer ce satisfecit...

Malheureusement, sur le plan syndical, nous avons à nouveau vécu des situations difficiles à accepter. Il en va ainsi de la suppression des contrats aidés : alors que le président du CHSCT central (désormais premier adjoint de la Maire) avait acté la nécessité de recourir à un cabinet d'expertise (répondant au vœu unanime de toutes les organisations syndicales) pour évaluer les risques psychosociaux induits par cette suppression pour les agents concernés bien entendu mais aussi pour les services dont l'organisation s'appuyait souvent sur ces agents. Malgré nos demandes répétées, ce dossier n'a toujours pas trouvé d'issue favorable. Autre sujet extrêmement crispant fut la fusion des corps de cadres techniques, imposée par l'exécutif municipal contre l'avis des personnels concernés, opposition exprimée par un mouvement intersyndical porté par l'UCP, la CGT, FO et le SUPAP-FSU. Cette opposition a été ignorée par l'exécutif en dépit de nos nombreuses interventions, ce qui nous a contraints à déposer un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Paris. Fort heureusement, nos craintes de perte de représentativité dans les nouveaux corps se sont avérées infondées. Autres irritants, la suppression arbitraire des « jours de faits exceptionnels », le maintien de l'incompréhension totale de la gestion des jours de récupération au sein des directions, la tentative d'imposer le système de gestion du temps au forfait (un seul badgeage par jour) dans certaines directions, qui nous semblent menacer le protocole ARTT, que l'UCP avait signé en 2002. L'UCP s'est fortement investie dans une démarche cherchant à encadrer les enquêtes administratives, en proposant des règles protégeant les collègues impliqués dans une telle enquête. Nous avons été entendus, mais nous resterons vigilants. L'UCP a également engagé une démarche sur les régimes indemnitaires des corps techniques (rémunérations accessoires et primes de gestion), demandant la fin du gel de ces primes (depuis 8 ans) et le rattrapage correspondant, ainsi que l'annualisation du versement de ces primes, démarche qui n'a pas donné à ce jour les résultats escomptés. Enfin, suite au mouvement national (des « gilets jaunes ») sur le pouvoir d'achat, l'UCP a demandé (avec d'autres syndicats) le versement d'une prime de fin d'année, demande restée sans réponse à ce jour.

Même si j'ai bien lu comme vous le courrier des vœux de la Maire, qui nous promet « les meilleures conditions de travail possibles », remercie « le service public d'excellence que (nous incarnons) au quotidien » et annonce aux élus des élections du 6 décembre dernier un « dialogue social dense et fertile », nous devons poursuivre notre investissement au quotidien, pour vous être utiles et nous opposer aux décisions arbitraires, sans concertation, que la Municipalité n'hésitera pas à vouloir nous imposer. Vous pouvez compter sur l'UCP qui œuvrera à promouvoir les bonnes pratiques, en l'occurrence le respect des individus, la bienveillance, le partage de valeurs communes, la recherche de solutions partagées, la réussite du collectif et donc en résumé le « bien-travailler ensemble ».

Bonne année à vous !

Yves Borst
président de l'UCP